

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Chamberaud s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 22 avril 2026 et sous la présidence de Monsieur Charles MALINAS, Maire.

Conformément à la loi du 5 avril 1884 la séance a été publique.

Etaient présents : Mesdames BRILLAUD, LAGEDAMOND et GEFFROY.
Messieurs MALINAS, MELHAA-LELIEVRE, MERIGOT et FASSOT.

Madame Chloé LAGEDAMOND a été élue secrétaire de séance.

Après lecture, les membres du Conseil Municipal donnent leur approbation concernant le procès-verbal de la séance précédente.

Après contact avec la Préfecture, monsieur le Maire informe que nous devons apporter des modifications quant à certaines délibérations passées précédemment :

Délégations au maire

Délibération 01/29/05/2026

Selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie, et pour la durée de son mandat, d'assumer certaines compétences relevant de différents domaines.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent délégation au maire pour la durée de son mandat et

- selon l'item 6° de l'article L.2122-22 du CGCT de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- selon l'item 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- selon l'item 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Cette délibération annule et remplace les délibérations n°04/20/03/2026 et n°05/20/03/2026 du 20 mars 2026.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

Autorisation préalable de poursuites Considérant que l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales n'évoque plus la notion « d'autorisation préalable de poursuites » ;

Le comptable peut alors désormais, par principe, mettre en œuvre les mesures d'exécution forcée nécessaires au recouvrement des créances dont il a la charge.

Délibération 02/29/05/2026 En conséquence, il convient de retirer la délibération n° 06/20/03/2026 du 20 mars 2026.

Après délibération, les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, retirent la délibération nommée ci-dessus.

Autorisation signature électronique supplémentaire Cette délibération a déjà été prise à une séance précédente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses demandes de subventions.

Demandes subventions Après délibération, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour versement d'une subvention de 50.00 € au GVA de St Sulpice les Champs, de 200.00 € à l'association du patrimoine de Chamberaud et 50.00 € pour adhésion au CAUE.

Délibération 03/29/05/2026

Renouvellement contrat agent technique Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent technique en charge de l'entretien intérieur des bâtiments communaux arrive à échéance le 30 juin prochain.

Il faut alors prendre une décision.

Délibération 04/29/05/2026 Après délibération, il est décidé de ne pas reconduire ce CDD mais d'embaucher l'agent en contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} juillet 2026.

Matériel Monsieur le Maire fait l'inventaire des différents acquis depuis ce nouveau mandat. La commune s'est dotée d'une perceuse et d'un compresseur et le maire a financé personnellement l'achat de présentoirs pour dépliants et d'une plastifieuse.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

L'éventualité d'acquisition d'un broyeur n'est pas pertinente. Nous avons la possibilité de location en cas de besoin ponctuel. De là nous nous interrogeons sur les personnes disponibles pour transmettre la clef de la déchetterie communale aux habitants intéressés. La clef pourra être empruntée auprès de Charles, d'Axel et du secrétariat de mairie.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour chaque mairie de convoquer le Conseil Municipal le 5 juin prochain afin d'élire en son sein, un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Vie de la commune et ses associations

Monsieur le Maire ouvre une discussion sur la vie de la commune et de ses associations.

Il en ressort que la municipalité organisera un pot à 11 heures à l'occasion du 14 juillet.

Les représentants des deux principales associations communales étant présents, donnent leur accord sur une fête commune avec la mairie. Ce sera pour la Saint Blaise, patron de l'église de Chamberaud, le 3 février 2027. Une réunion entre les différents organisateurs sera programmée en septembre.

L'idée d'un tiers-lieu est apparue non pertinente, notamment par la présence d'un tel endroit à Masgot et un autre à Lavaveix les mines. Un bar associatif serait plus simple. Axel et Béatrice se propose à travailler sur ce sujet.

Il est décidé que l'église sera ouverte au public du 15 juin au 31 août 2026 tous les jours de 9h à 18h sous la responsabilité de Charles et de Béatrice.

Etang de Chamberaud – travaux canalisation d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité de Chamberaud est bien représentée parmi le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'Ahun. Pascale en est vice-présidente et Charles délégué.

Il souhaite aborder lors de cette séance différents points :

- Le projet des deux cuves de 500 m3 aux Gasnes dont un rendez-vous est fixé le 9 juin à 8 h30 pour avoir des précisions sur cette installation et son esthétique au sein du périmètre de l'église.
- Le devenir de l'étang qui existe depuis Cassini et dont une reconnaissance d'antériorité est en cours.
- La digue dont l'étude doit avancer.
- Le devenir de l'usine. Ces bâtiments seront inutiles, il y aura-t-il démantèlement ?

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

Les membres du Conseil Municipal partagent ces interrogations et souhaiteraient avoir des réponses.

Pascale précise que le SIAEP ne fait pas trainer les travaux concernant la digue de l'étang et n'en refuse pas le financement.

Francis rappelle qu'aucun puisard n'est installé dans le village du Puy du fait de la présence de l'étang.

Cimetière – jardin du souvenir

Axel se propose pour conduire les travaux quant au projet d'un jardin du souvenir et d'installation de cavurnes. L'agent de maîtrise communal a les compétences pour ce faire.

La question de l'emplacement se pose. C'est pourquoi le Conseil Municipal se donne rendez-vous sur place mercredi soir.

Une suggestion de plantation d'arbres dans l'enceinte du cimetière a été proposée, les membres présents y sont opposés.

Boîte à livres

L'idée de la maisonnette de la bascule est adoptée pour l'implantation d'une boîte à livres, tout en préservant le mécanisme et l'usage de la bascule, élément du patrimoine communal.

Bancs- portants

Il est proposé que l'agent de maîtrise fabrique des bancs dans des troncs pour les villages de la commune. Le Conseil Municipal adopte ce projet. Des portants pourraient être ajoutés à l'intérieur de la salle polyvalente, selon le modèle de ceux de la commune du Moutier d'Ahun.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie, au niveau des évacuations des eaux pluviales en haut du bourg n'ont pas été terminés. Les membres présents sont d'accord pour les achever.

Délibération 05/29/05/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux estimations pour débroussaillage de la voirie communale. L'une de l'entreprise SIMONNETON et l'autre de l'entreprise LAGEDAMOND.

Après consultation de ces devis et après délibération, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'estimation présentée par Nicolas LAGEDAMOND pour un montant de 3 427.20 € TTC pour l'année 2026.

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

Référent Gestion durable Forêt

Monsieur le Maire propose de désigner, au sein du Conseil Municipal, un référent Gestion durable de la forêt. Les membres présents considèrent ne pas avoir assez d'informations à ce sujet. Pascale se propose alors de se renseigner.

Règlement plombier-futur logement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de la société PERCEVAULT pour travaux effectués dans le cadre de la création d'un logement communal.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord quant au versement de 7 312.69 € TTC, montant correspondant au devis.

Questions diverses

Voirie : Nous avons constaté des nids de poule sur le chemin des Roches. Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre du ciment.

La séance est levée à 21 heures et 50 minutes.

Axel MELHAA

Charles MALINAS

Pascale GEFFROY

Béatrice BRILLAUD

Francis FASSOT

Chloé LAGEDAMOND

MAIRIE DE CHAMBERAUD

SEANCE DU 29 MAI 2026

Stéphane MERIGOT

Délibération n°01/29/05/2026 Délégations au maire
Délibération n°02/29/05/2026 Autorisation préalable de poursuites
Délibération n°03/29/05/2026 Demandes subventions
Délibération n°04/29/05/2026 Renouvellement contrat agent technique ANNULEE
Délibération n°05/29/05/2026 VOIRIE
